

# Photovoltaïque. L'étincelle est rallumée

Hervé Queille

Le photovoltaïque est de retour. Les projets de centrales électriques solaires foisonnent en Bretagne. À moins que des freins financiers et fiscaux ne viennent ralentir, voire compromettre, ce redémarrage prometteur et écologiquement indispensable.



La centrale photovoltaïque construite sur l'ancienne carrière de Quimply, à Baud (56), la plus grande centrale solaire de Bretagne.

Photo Claude Frigent

## Le photovoltaïque en Bretagne

### DEFINITIONS

**MW (mégawatts)**  
Puissance maximale (crête) au plus fort ensoleillement

**GWh (gigawattheure)**  
Quantité d'énergie produite en une heure par un gigawatt

**1 GW = 1 000 MW**



3%  
La part du photovoltaïque dans les énergies renouvelables

Année	Puissances en MW
2016	190
2017	206
2018	221
2020*	400

\*Objectif du Pacte électrique breton

**208 GWh**  
La production du photovoltaïque en 2017

**20 493**  
Le nombre d'installations en 2017

Source : ADEME

### Une filière en plein essor

Siles projets se multiplient en Bretagne, c'est aussi grâce à l'existence d'entreprises reconnues, spécialisées dans la fabrication, l'installation ou la conception de centrales photovoltaïques. À l'instar de Recom Silla, à Lannion (22), Quéneha Environnement, à Carhaix (29), Émeraudes Solaires, à Saint-Malo (35), ou OK Wind, à Vitré (35), concepteur des « trackers », panneaux solaires motorisés qui suivent le mouvement du Soleil, pour un rendement optimal. Pour l'instant, les cellules photovoltaïques sont importées d'Asie, mais, pour leur fabrication, la pose, l'exploitation, les réparations et la maintenance, la filière recrute.

Depuis la fin mars, les 18 000 panneaux de la ferme photovoltaïque installée dans une ancienne carrière, à Baud (Morbihan), fournissent, dans le réseau, de l'électricité pour 3 900 habitants. À Pénestin, opération conjointe du Morbihan et de La Loire-Atlantique, les 240 m<sup>2</sup> de panneaux posés sur les toits du centre technique communal fournissent, en direct, de l'électricité à une quinzaine d'artisans et une cinquantaine d'habitants du voisinage.

Oublié, le tristement fameux moratoire du 10 décembre 2010 qui avait brutalement mise K-O, une filière photovoltaïque embryonnaire. Depuis deux ans, les projets de centrales se multiplient : Laz (Finistère), pour l'équivalent de 10 000 habitants, Radenac et Pleu-griffet (Morbihan), sur d'anciennes sablières (9 000 habitants), Pont-Péan (Ille-et-Vilaine) (5 000 foyers) ou encore Rucac et Ploù-névez-Moëdec (Côtes-d'Armor) sur d'anciennes décharges.

### Autoconsommation devenue légale

Outre une technologie plus mature, la baisse du prix des matériels et

la hausse concomitante du coût de l'énergie, mais aussi les objectifs de transition énergétique, expliquent, en partie, cette floraison : « La rentabilité est à nouveau possible, à moyen terme. Mais nous ne sommes plus dans une démarche de placement et de rendement, comme il y a dix ans. Nous nous situons, avant tout, dans un mode de gestion environnementale », affirme Dominique Ramard, président de la société d'économie mixte Energie Côtes-d'Armor.

De fait, « les agglomérations et communes de communes intègrent le photovoltaïque dans leurs plans climat, qui comportent obligatoirement un volet production d'énergies renouvelables », précise David Clause, auditeur général de la SEM Énergie IV 35. Par ailleurs, cette renaissance du photovoltaïque s'explique par la possibilité légale, depuis avril 2017, de consommer sa propre production électrique.

Langouët (Ille-et-Vilaine), toujours à la pointe de l'écologie, est la première commune bretonne à se lancer dans un tel projet d'autoconsommation collective, un « tracker » (panneau tournant) devant alimenter en électricité

des habitants volontaires.

### Soutien public indispensable

Pour autant, jusqu'alors, au nord de la France, les investisseurs ne se bousculent pas au portillon, se concentrant sur le Sud, où la nébulosité est moins forte. « Cela commence à changer car le Sud sature mais ça reste compliqué, chez nous, d'arriver à l'équilibre financier en raison du fait que l'État achète au plus bas, et donc, d'être retenus dans les appels à projets », explique David Clause, soulignant la nécessité d'un appui d'un acteur public, tant pour l'investissement que pour la gestion d'équipements qui demandent vingt ans avant d'être amortis.

Telle est la raison de la création de SEM Énergie dans les quatre départements bretons, sous la houlette des syndicats départementaux d'électricité. Soutenant les projets photovoltaïques pour la revente dans le réseau, les SEM interviennent aussi pour l'autoconsommation collective. Tel est le cas à Langouët, mais aussi auprès d'initiateurs citoyens, telle que la coopérative CIREN, à Rennes.

Beaucoup d'autres projets de ce type, initiés par des collectivités qui regrou-

pent des entreprises, des agriculteurs ou des particuliers sont dans les cartons.

### Des blocages

Malheureusement, ce foisonnement est freiné. En cause : le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), redevance due quand on utilise le réseau public électrique. Les porteurs de projets en autoconsommation demandent un traitement spécial : « Exonération totale ou partielle ? A voir mais, au moins, que le Conseil supérieur de l'Énergie décide car, en attendant, tous les business plans sont bloqués », déplore Christian Roger, maire de Guipel (Ille-et-Vilaine). Marc Aubry et Didier Arz, directeur et directeur adjoint de la SEM Morbihan Énergie plaident, eux, pour « une taxe réduite de moitié ou supprimée pendant dix ans afin de donner la possibilité d'amortir ».

À l'État de donner le coup de pouce nécessaire pour que ce second démarrage du photovoltaïque ne soit pas un pétard mouillé. Particulièrement vital pour l'autonomie énergétique de la Bretagne qui fabrique moins de 10 % de l'électricité qu'elle consomme...

## De sérieux atouts pour cette énergie

**Appel d'offres.** La Région a lancé, la semaine dernière, un appel d'offres pour l'installation de centrales photovoltaïques dans les exploitations agricoles.

### Vers l'autoconsommation collective.

Les coopératives citoyennes sont encouragées à se diriger vers l'autoconsommation collective par certaines collectivités et les SEM Énergie. Rennes va ainsi mettre à la disposition de la CIREN et de ses membres des toits de certains bâtiments publics - une patinoire notamment - pour installer des panneaux photovoltaïques. La SEM Énergie IV 35 va, elle, entrer au capital de la coopérative pour apporter des fonds mais aussi du crédit auprès des banques, quand il s'agira de négocier des emprunts. Les Survolés de Guipel, quant à eux, ont pour projet de s'aligner en électricité à partir de 30 panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'école Diwan de la commune.

« Ce sera aussi naturel que d'isoler », « Produire de l'énergie dans les territoires et l'habitat va devenir aussi naturel que d'isoler les maisons. Les normes de construction vont, de toute façon, aller



dans cette direction. » Dominique Ramard, président de la SEM Énergies 22,

« La meilleure façon de responsabiliser », « Je ressens le même niveau d'enthousiasme qu'au moment de l'arrivée d'internet... En tant qu'opposant au nucléaire, j'estime qu'on ne peut pas ne pas se servir de cette occasion pour produire son énergie locale

promouvoir les énergies renouvelables ».

**Polluants, les panneaux photovoltaïques ?** Certains leur font ce procès. Une mauvaise réputation non méritée, selon Jean-Noël Guerre, directeur adjoint de l'Ademe : « Ils ne sont pas totalement vertueux car, s'ils n'émettent pas de CO<sub>2</sub> en tant que tels, leur fabrication et leur fin de vie en produisent. Mais aucun système ne l'est à 100 % et le photovoltaïque reste l'un des plus respectueux. Ne serait-ce que parce que son recyclage - prévu dans le coût d'achat - est aisé. Il ne s'agit, majoritairement, que de métal, de verre et de silice ».

**Des technologies plus légères.** Si le photovoltaïque est devenu plus mature techniquement, ce qui explique aussi son redémarrage, Morbihan Énergie travaille sur d'autres technologies. Ainsi, des membranes solaires, plus souples et plus légères que les traditionnels panneaux. L'un des avantages serait de permettre d'éviter de renforcer les toitures, ce qui est parfois nécessaire en cas d'installation de panneaux photovoltaïques.